

24.11.2015 – 12:56 Uhr

Conférence des villes pour la mobilité: Investir efficacement et rationnellement dans le trafic d'agglomération

Berne (ots) -

Un trafic urbain efficace et supportable nécessite des mesures qui dépassent les limites de la ville. La Confédération, les cantons, les villes et les communes d'agglomération doivent donc collaborer étroitement au développement des infrastructures de transport, et la Confédération doit continuer à participer au financement du trafic d'agglomération. Les projets d'agglomération ont fait leurs preuves comme instruments de cette politique. Ils doivent être poursuivis, mais la charge administrative doit diminuer. Le 23 novembre à Neuchâtel, quelque 50 représentantes et représentants des villes et des communes ont discuté de l'avenir de ces projets.

Les projets d'agglomération constituent une pierre angulaire de la politique suisse des transports et des agglomérations. Avec eux, la Confédération, les cantons, les villes et les communes visent une planification coordonnée du développement des transports et du milieu bâti dans les zones urbaines. Dans ce but, le travail se fait par-dessus les frontières communales, cantonales, et parfois même nationales. Les projets prennent également en compte tous les moyens de transport, en fonction de leur adéquation au terrain.

Les villes demandent que l'avenir des projets d'agglomération soit rapidement éclairci

Pour les villes suisses, les projets d'agglomération sont devenus un instrument indispensable. En ce moment, la troisième génération fait l'objet d'un intense travail d'élaboration. Elle doit être présentée à la Confédération en 2016. Mais en même temps, le flou règne sur les moyens qui seront à disposition pour ces projets au niveau national - les fonds disponibles jusqu'ici sont répartis à plus de 95% entre les projets. «Les villes sont tributaires du fait que la Confédération assure rapidement l'avenir des projets d'agglomération avec le nouveau fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération», a dit Ursula Wyss, présidente de la Conférence des villes pour la mobilité. Pour garantir la continuité, le nouveau fonds devra mettre à disposition chaque année quelque 300 millions de francs pour les Projets d'agglomération. Il est important que le financement se poursuive sans interruption. Si le nouveau financement arrivait trop tard, il faudrait alors une solution transitoire.

Optimiser la collaboration, diminuer la charge administrative

A l'occasion du colloque «Trafic d'agglomération: Quand le trafic urbain fait éclater les frontières» de la Conférence des villes pour la mobilité, environ 50 représentantes et représentants des villes ont discuté le 23 novembre à Neuchâtel du potentiel des projets d'agglomération. La Conférence des villes pour la mobilité a identifié les champs d'action suivants:

1. La Confédération aurait la possibilité de prendre en charge jusqu'à la moitié des coûts d'investissement. Mais jusqu'ici, elle n'a jamais épuisé ce cadre. En règle générale, les cantons et les communes mettent plus de 60% des fonds. Pour que les projets puissent être stimulés dans les villes et les agglomérations, il faut pouvoir atteindre la contribution la plus élevée possible.
2. L'Office fédéral du développement territorial définit le cofinancement par la Confédération sur la base d'une analyse coût-efficacité. La Conférence des villes pour la mobilité demande qu'à l'avenir, on y accorde un plus grand poids à l'impact des projets. Ceci est indispensable, parce que la mise en oeuvre des mesures nécessaires dans un espace urbain densément bâti nécessite rapidement l'engagement d'importantes sommes d'argent. Les mesures sur le trafic en centre villes sont cependant souvent des projets-clé, qui bénéficient à un cercle de population allant bien au-delà des limites de la ville.
3. La charge administrative générée par l'enregistrement de mesures dans un projet, le cofinancement et le controlling lors de la mise en oeuvre doit baisser. Les coûts administratifs élevés diminuent l'attractivité des projets d'agglomération. Les moyens doivent au contraire aller le plus possible aux mesures qui bénéficient directement à la population.
4. La Confédération exige des cantons et des villes une collaboration intensive. On aimerait cependant voir une concertation aussi intensive entre les différents offices fédéraux en charge des questions de mobilité.
5. L'Office fédéral de la statistique a modifié sa définition de la notion d'«agglomération». Les villes et les

communes d'agglomération qui ont lancé par le passé des projets d'agglomération ne doivent pas être exclues de cet instrument à cause de la nouvelle définition.

Contact:

Ursula Wyss, présidente de la Conférence des villes pour la mobilité,
directrice des travaux publics, de la circulation et des espaces
verts de la ville de Berne, 079 236 96 23

Christine Gaillard, vice-présidente de la Conférence des villes pour
la mobilité, conseillère communale de la ville de Neuchâtel, 032 717
74 02

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051638/100780928> abgerufen werden.